

Etudiant ou stagiaire de la formation continue ?

Lorsque vous entrez à l'Université, en fonction de votre situation vous devez vous inscrire soit en tant qu'étudiant soit en tant que **stagiaire de la formation professionnelle**.

Comment déterminer votre statut

Si vous répondez à l'une des situations ci-dessous vous devez vous inscrire en tant que **stagiaire de la formation continue**

- + Demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi
- + Bénéficiaire d'une allocation versée par Pôle emploi (ARE, ASS, etc ...)
- + Bénéficiaire du RSA
- + Vous avez eu une activité professionnelle ou non au cours de votre vie professionnelle
- + Vous êtes titulaire d'un contrat de travail
- + Vous êtes profession libérale, artisan, commerçant
- + Vous êtes auto entrepreneur (nous consulter)
- + Vous préparez une validation des acquis par le biais d'une VAP ou d'une VAE
- + Vous avez bénéficié d'une validation des acquis par le biais d'une VAP ou d'une VAE

Votre interlocuteur est la Direction de la Formation Continue

209 Boulevard de Vanteaux (Site Condorcet)
87 000 Limoges
(Adresse mail : dfc@unilim.fr)

Vous pouvez nous joindre et prendre un **rendez-vous** avec une conseillère :

05 87 50 68 50

Vous pouvez également visiter notre site internet <http://www.unilim.fr/dfc>



ATTENTION

Un mauvais choix peut vous conduire à une radiation de Pôle Emploi, à la suppression du RSA ou de vos allocations perçues au titre du chômage etc ...